

Arrêté n ° 135 - 2025 du 3 novembre 2025

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de Madame GRENET, domiciliée au n°14 rue Augustin Mouquet à Bacqueville en Caux, en vue d'obtenir un arrêté de stationnement et de circulation, dans le cadre de travaux sur la voirie devant son portail. Les travaux sont prévus à partir du 3 novembre 2025, pour une durée de 5 jours.

**CONSIDERANT** que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise T.2P.C, représentée par Mr. LORANCE Olivier, sise Z.A. de la Vallée-route de Veules – 76740 Autigny, est autorisée à effectuer les travaux de réfection de trottoir pour le compte de Mme GRENET, au n°14 rue Augustin Mouquet à Bacqueville en Caux. Pendant toute la durée des travaux, à partir du 3 novembre 2025, la portion du trottoir en travaux sera interdite pour la circulation des piétons, ils pourront circuler sur le trottoir en face.

**Article 2 :** Des mesures vont être mises en place pour la sécurité des usagers. La portin de la route en travaux sera délimité par des barrières. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée remise en état.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** Madame GRENET, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,  
Le 3 novembre 2025

Jean-Marie ADAM,  
Le Maire

